

PSY & ASD **SGPP**
SSPP
SSPP

RAPPORT ANNUEL 2018



Table des matières

Editorial – rapport du président.....	4
Comité de la SSPP 2018.....	5
Informations des commissions et dossiers	6
Dossier structures et finances	6
Commission permanente de formation (CPF).....	6
Commission des examens (CE)	6
Commission des établissements de formation postgraduée (CEFP)	8
Commission de formation continue (CFC).....	8
Commission psychothérapie	9
Commission des titres (CT).....	9
Union Européenne des Médecins Spécialistes (UEMS)	10
Priorités.....	10
Commission permanente des tarifs (CPT).....	10
Commission permanente assurances (CPA).....	11
Commission psychothérapie déléguée (CPD)	11
Commission permanente de qualité (CPQ)	12
Commission permanente de communication (CPC) FMPP	12
Le Congrès annuel de la SSPP	13
Participants au congrès.....	13
Informations du Secrétariat général.....	15
Statistique des membres	16
Nouveaux membres 2018	16
Démissions au 31.12.2018.....	16
Bilan au 31.12.2018	17
Modifications des fonds de la SSPP 2018	18
Fonds commission Psychothérapie déléguée.....	18
Fonds Prix Luc Ciompi	18
Fonds comité national	18
Comptes annuels SSPP 2018	19
Précisions concernant les comptes annuels SSPP 2018.....	20
Comptes annuels FMPP 2018.....	21
Précisions concernant les comptes annuels FMPP 2018	21
Rapport de l'organe de révision.....	23
Le mot de la fin.....	24
Impressum	25

Glossaire

Abréviations	Signification
AD	Assemblée des délégués
AFC	Examen de spécialiste
AOS	Assurance obligatoire des soins
ASMAMP	Association suisse des médecins assistants et assistants en psychiatrie
ASMP	Association suisse des médecins-chefes et médecins-chefs en psychiatrie
ASNP	Archives suisses de neurologie et psychiatrie
ASP	Association Suisse des Psychothérapeutes
CE	Commission d'examen
CEFP	Commission des établissements de formation postgraduée
CFC	Commission de formation continue
CFC	Commission de formation continue
CPA	Commission permanente des assurances
CPC	Commission permanente de la communication
CPD	Commission psychothérapie déléguée
CPF	Commission permanente de formation
CPQ	Commission permanente de la qualité
CPT	Commission permanente des tarifs
CT	Commission des titres
CTM	Commission des tarifs médicaux LAA
Curafutura	Association par les assureurs
EAE	Efficacité, adéquation, économicité
FAP	Examens de médecin spécialiste
FMH	Fédération des médecins suisses
FMPP	Fédération des médecins psychiatres-psychothérapeutes
FSP	Fédération Suisse des Psychologues
GT	Groupe de travail
H+	Les hôpitaux de suisse
ISFM	Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue
LAMal	La loi fédérale sur l'assurance maladie
LPsy	Loi sur les professions de la psychologie
NAKO	Analyse des données des médecins
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OPAS	Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins
SASIS	Filiale de santé suisse
SBAP	Association professionnelle suisse de psychologie appliquée
SMHC	Swiss Mental Healthcare
SSAM	Société suisse de médecine de l'addiction
SSMC	Société suisse des médecins-conseils et médecins d'assurances
SSPI	Société Suisse de Psychiatrie Interventionnelle
SSPEA	Société suisse de psychiatrie et psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent
Tarmed	Tarif médical
Tarpsy	Système de tarification pour la psychiatrie hospitalière
UEMS	Union européenne des médecins spécialistes

Editorial – rapport du président

En 2018, la SSPP a été marquée par une profonde remise en question de son fonctionnement et de ses statuts. Le Comité a été pris à partie pour sa gestion, en particulier en ce qui concerne la procédure d'accréditation par l'OFSP de notre programme de formation postgraduée, à laquelle toutes les sociétés de discipline de la FMH ont dû se soumettre. Le reproche de manque de transparence et d'information insuffisante de la base s'est étendu à l'Assemblée des délégués, dont le rôle et la représentativité a été remise en question. Soutenue par plus de 200 membres, une votation générale a été organisée à l'automne 2018. La question posée portait sur le retour à une Assemblée des membres en remplacement de l'Assemblée des délégués. Le résultat du vote par correspondance, effectué sous le contrôle d'une notaire, a conduit au rejet de cette proposition par 436 de voix pour, 620 de voix contre et 1'049 abstentions. Soucieux de ne pas laisser les questions et critiques que se sont exprimées sans réponse, le Comité et l'Assemblée des délégués se sont engagés en novembre 2018 dans un examen critique du rôle de chacun des organes de la société, dans le but de permettre aux membres d'exprimer leur point de vue sur et d'influer sur les orientations de notre société.



Malgré cette période d'incertitude, la SSPP a poursuivi son engagement au sein de la FMH, en particulier sur le plan tarifaire. La structure tarifaire de Tarco ayant été acceptée par l'Assemblée des délégués et la Chambre médicale, nous sommes entrés dans une phase de négociation des règles de fonctionnement et des limitations du tarif avec les partenaires du système de santé, qui devrait nous permettre de soumettre en 2019 un accord tarifaire au Conseil fédéral. Je tiens à souligner l'énorme travail accompli par Alexander Zimmer durant cette phase cruciale en faveur de notre profession.

L'année 2018 a également vu s'exacerber des tensions avec les associations de psychologues psychothérapeutes. Déçus de voir constamment repoussée par le Conseil fédéral leur demande de pouvoir pratiquer indépendamment au compte de l'AOS selon le système de la prescription, les psychologues ont opté pour une politique d'information agressive, visant à dénigrer les psychiatres en tant qu'employeurs et médecins délégués et à se poser en ultime recours aux besoins de prise en charge des personnes atteintes dans leur santé psychique. La SSPP a dû prendre position dans la presse et les médias face à ces attaques répétées. Lors de la table-ronde de décembre 2018, nous avons rappelé aux associations de psychologues psychothérapeutes que leur attitude pourrait nuire à notre future collaboration, en particulier pour l'organisation de congrès interprofessionnels.

Malgré la surcharge de travail, la SSPP a pu compter sur l'engagement de Christoph Gitz, de Jacqueline Haymoz et de tout le personnel de notre Secrétariat général. Au nom du Comité, je tiens à les remercier sincèrement pour leur engagement sans faille et le soutien qu'ils nous ont apporté. Ma reconnaissance va également à tous les collègues qui ont, au cours de l'année écoulée, consacré leur temps et leur énergie aux différents organes et groupements de la SSPP. Notre société de discipline ne pourrait pas fonctionner sans leur aide.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Vallon'. The signature is stylized and fluid.

Pierre Vallon, président SSPP

Comité de la SSPP 2018

- Pierre Vallon, président
- Daniel Bielinski, vice-président, dossier structures et finances, représentant des institutions psychiatriques
- Alexander Zimmer, commission permanente des tarifs (CPT) FMPP
- Julius Kurmann, commission permanente de formation postgraduée et continue (CPF)
- Fulvia Rota, commission permanente des assurances (CPA) FMPP
- Kaspar Aebi, commission permanente de communication (CPC) FMPP

- Philipp Straub, conseiller juridique
- Petra Seeburger, communication

Informations des commissions et dossiers

Dossier structures et finances

Sur le plan financier, 2018 a été une bonne année. Nos finances sont équilibrées et nous avons pu mettre en œuvre aussi bien les projets planifiés que ceux générés par les affaires courantes. Le défi a résidé dans des critiques ciblées et répétées d'un petit nombre à l'encontre de nos règlements, processus financiers et structures organisationnelles. Ceci, sachant que nos processus répondent aux normes définies pour toute la Suisse et que tant l'organe de révision externe que l'audit annuel nous ont à nouveau attribué les meilleures notes. C'est précisément le niveau élevé de qualité de nos processus financiers et de nos structures organisationnelles qui nous a permis de réfuter les insinuations et les dénigrement et de forcer les « incendiaires » à dévoiler leurs réelles motivations.

Pour moi, en tant « qu'administrateur des finances » de longue date, ce que nous avons été en mesure de réaliser ces dernières années sur le plan des finances et de l'organisation de la société de discipline, est une satisfaction personnelle.

Je remercie cordialement tous ceux et celles qui ont, en 2018 encore, contribué à ce succès !

Daniel Bielinski, responsable du dossier structures et finances

Commission permanente de formation (CPF)

L'accompagnement du processus d'accréditation de notre programme de formation postgraduée a été cette année au cœur du travail de la CPF. Notre société de discipline a malheureusement connu en son sein divers malentendus de même que des votes de défiance par rapport au travail de la CPF. Cette dernière en tire principalement deux conclusions. Elle veut à l'avenir communiquer plus ouvertement et clairement et inclure davantage l'assemblée des délégués dans les discussions. La CPF constate avec satisfaction l'augmentation croissante de l'intérêt des membres de la société de discipline pour la formation postgraduée. Le 31 août 2018, le programme de formation continue a finalement été accrédité sans conditions par le Département fédéral de l'intérieur. Le 26 octobre 2018, la CPF a discuté et priorisé les recommandations de l'avis d'experts dans le cadre d'un workshop. Les recommandations de priorité une seront traitées dans les deux années à venir. Le certificat de capacité en psychiatrie interventionnelle a été accepté par l'ISFM.

Julius Kurmann, président CPF

Ci-après, vous trouverez un résumé des activités des sous-commissions dans le domaine de la formation postgraduée et continue.

Commission des examens (CE)

Cette année, l'examen de spécialiste I s'est déroulé en trois langues avec 209 candidats et candidates (contre 174 en 2017).

Avec un écart type de 72.6% (contre 68.1% en 2017), le taux d'échec s'est situé à 11% (contre 19.5% en 2017). Ils sont ainsi 23 candidats et candidates à n'avoir pas réussi l'examen. Un incident notable s'est produit. Un livret d'examen en langue italienne a été volé. Des conséquences organisationnelles sont prises en considération pour l'an prochain. Deux candidates présentant des problèmes somatiques ont a posteriori demandé une compensation des désavantages pour l'examen. Après consultation des règlements ad hoc et discussion au sein de la commission des examens, la compensation sera proposée aux candidates concernées lors du prochain examen. Dans le cadre de l'examen de spécialiste II, 132 travaux ont été remis (contre 158 en 2017).

Ils ont été 120 candidats et candidates à réussir l'examen (contre 132 en 2017). Les meilleurs travaux ont été primés et ce sont exclusivement des premiers prix qui ont été attribués à Franziska Petrasch, Monika Müller et Marcel Röösl. Avec le soutien de Madame Rabea Krings de l'IML et de Madame Manuela Häfliger du secrétariat de la SSPP, la collaboration au sein de la commission des examens a fonctionné sans accroc.

Durant le congrès SSPP à Berne, des workshops interactifs en allemand, italien et français – qui ont rencontré un franc succès – ont par ailleurs été réalisés pour les experts, de même que des introductions à la rédaction d'un travail de médecin spécialiste en français et en allemand pour les candidats et candidates.

Beat Nick, président de la commission des examens

Les lauréats FAP II 2018



de gauche à droite: Franziska Petrasch / Monika Müller / Marcel Röösl

Examen de psychiatrie et psychothérapie 1^{ère} partie

2018

Candidats	Réussite
209	89%

2017

Candidats	Réussite
174	80.5%

Examen de psychiatrie et psychothérapie 2^{ème} partie

2018

Candidats	Réussite
132	90.9%

2017

Candidats	Réussite
149	87.9%

Commission des établissements de formation postgraduée (CEFP)

La commission des établissements de formation postgraduée est en charge de l'évaluation des établissements de formation postgraduée (EFP), de l'organisation des visites ainsi que de toutes les questions relatives aux concepts de formation postgraduée.

En 2018 elle a réévalué avec succès 46 établissements de formation postgraduée, nouvellement reconnu 9 institutions et 14 cabinets. Elle a mené à bien 12 visites.

Les visites demeurent un bon outil pour vérifier la qualité de la formation postgraduée dans les diverses institutions. En règle générale, les institutions sont bien préparées aux visites qu'elles prennent très au sérieux. Elles sont très engagées. Nous les en remercions.

2018:

Visites d'évaluation EFP	Nouvelles reconnaissances EFP	Nouvelles reconnaissances cabinets	Transformations EFP	Re-évaluations EFP
12	2+7*	14	-	28+18*

*Reconnaissances de base C vérifiées par les délégués respectifs de la CEFP-FA avec la demande de formation approfondie (Psychiatrie et psychothérapie de la personne âgée, de liaison et de consultation, forensique et addictions).

2017:

Visites EFP	Nouvelles reconnaissances EFP	Nouvelles reconnaissances cabinets	Transformations EFP	Re-évaluations EFP
16	3	13	1	36*

*Avec les délégués respectifs de la CEFP-FA elle a de plus vérifié 13 reconnaissances de base C pour les formations approfondies (Psychiatrie et psychothérapie de la personne âgée, de liaison et de consultation, etc.).

Julius Kurmann, président de la commission des établissements de formation postgraduée

Commission de formation continue (CFC)

Durant l'exercice, la Commission de formation continue a tenu deux séances ordinaires dont une avec la CFC de la SSPPEA. Elle a par ailleurs traité les demandes courantes par voie électronique. Avec le soutien efficace du secrétariat, elle a en tout traité 123 demandes de crédits d'organismes d'activités de formation continue, établi 1'107 diplômes de formation continue et 39 attestations de formation continue ainsi que répondu à de nombreuses demandes individuelles. Sur le site web de la SSPP, le concept du calendrier des manifestations de formation continue a été revu. Il s'avère que le diplôme de formation continue gagne en importance. Cela est dû d'une part à la valorisation croissante des attestations de formation continue par les autorités sanitaires cantonales dans le cadre des autorisations à pratiquer. D'autre part, l'OFSP et les assureurs formulent également des attentes dans ce sens. Ainsi, maintenir la responsabilité personnelle et l'autodéclaration en matière de formation continue comme principe fondamental et continuer à limiter les charges administratives liées à la déclaration de formation continue grâce à la plateforme électronique de l'ISFM reste à fortiori un objectif important de la CFC.

Demandes de crédits traitées 2018	Demandes de crédits traitées 2017
123	106

Christian Weber, président de la commission de formation continue

Commission psychothérapie

Les discussions relatives au questionnement portant sur la CPF dans son ensemble – évoquées par le Président dans son éditorial – ont pris en 2018 une bien plus grande place que le travail de commission en soi.

En 2018 aussi, de nouvelles demandes de reconnaissance d'instituts de psychothérapie – au nombre de trois – ont été déposées. Tous les rapports annuels ont normalement été traités. Sur la base des rapports annuels reçus et évalués, tous les instituts ont pu conserver leur reconnaissance.

La discussion interne à la CPF sur la réorganisation de la formation en psychothérapie a été poursuivie. Le concept de réorganisation du curriculum psychothérapie rédigé par mes soins a encore une fois été minutieusement révisé en collaboration avec le président de la CPF. Il a désormais pris la forme d'un document de base détaillé et cohérent que la CPF doit maintenant adopter en 2019.

Les changements de personnel ont quelque peu compliqué la collaboration avec le secrétaire général, mais sans en altérer la toujours bonne qualité.

2018:

Nouvelles reconnaissances	Total des établissements de formation psychothérapeutique reconnus
3	41

2017:

Nouvelles reconnaissances	Total des établissements de formation psychothérapeutique reconnus
2	38

Joachim Küchenhoff, président de la commission de psychothérapie

Commission des titres (CT)

La Commission des titres est en charge des dossiers d'obtention du titre de spécialiste et des plans de formation. Dans le cadre de ces derniers, elle traite également spécifiquement les demandes excédant le niveau d'information des responsables d'établissement de formation postgraduée. Au sein de la CPF, le président de la Commission des titres amène son expérience approfondie de praticabilité des dispositions, notamment en prévision des modifications du programme de formation postgraduée. Il est l'expert de la CPF le plus au fait des détails de ce programme de formation et doit dans ce contexte accorder une attention particulière aux implications juridiques. Les recours occasionnent du travail supplémentaire. Y répondre présuppose une discussion intensive avec les délégués extérieurs au domaine. En 2018, 158 dossiers ont été examinés et près de 100 questions de responsables d'établissement de formation postgraduée, de candidats et de gestionnaires de l'IFSM traitées. La collaboration étroite et intensive avec les gestionnaires et les juristes de l'IFSM est excellente. Nous les en remercions.

L'ISFM a communiqué les chiffres suivants :

2018:

En suspens	0
Changements en plans de formation	6
Reconnaissances de titres	117
Demandes de titres en total	158
Plans de formation demandés	75

2017:

En suspens	0
Changements en plans de formation	4
Reconnaisances de titres	118
Demandes de titres en total	139
Plans de formation demandés	110

Ingo Butzke, président commission des titres

Union Européenne des Médecins Spécialistes (UEMS)

En 2018, les réunions de la section de psychiatrie de l'UEMS se sont tenues à Malines au printemps et à Bratislava en automne. J'ai participé aux deux ainsi qu'à une séance du Comité en Belgique et à deux visio-conférences du Comité.

Mon département (formation postgraduée) a constitué le point central de mon activité. Mais l'événement phare de notre section a concerné l'approbation du nouveau « The profile of a psychiatrist » par l'Assemblée des délégués des sociétés de membres européennes en avril 2018.

Priorités

Mon travail a porté en priorité sur le programme de formation postgraduée pour l'obtention de l'attestation de formation complémentaire « Psychiatrie interventionnelle ». Il a nécessité des séances avec le comité de l'IFSM et la présidente de la SSPI. Le 27 septembre 2018, le Comité de l'IFSM a accepté à l'unanimité la demande de création d'un certificat de capacité.

IFSM

J'ai participé à toutes les séances du Comité, à la séance plénière et au workshop consacré à la stratégie. J'ai également assuré la communication avec la CPF.

Autres activités

Je n'ai pas pu participer à la séance d'octobre de la CPF qui se tenait en même temps que le meeting de l'UEMS à Bratislava. J'étais par contre présent aux autres séances de la CPF ainsi qu'à la séance de coordination des groupements de formation postgraduée.

Dan Georgescu, CPF, responsable de l'UEMS et formations approfondies

Commission permanente des tarifs (CPT) FMPP

En raison de la seconde intervention tarifaire par ordonnance du Conseil fédéral dans TARMED le 1^{er} janvier 2018, la Commission permanente des tarifs a été confrontée à de nombreuses questions de ses membres au premier semestre 2018. Des négociations intensives – dans un premier temps internes à la FMH – se sont tenues en parallèle dans le cadre de la révision totale de TARMED (TARCO). Les négociations avec les partenaires tarifaires Curafutura, CTM et H+ ont débuté dès l'adoption de TARCO par les instances décisionnelles de la FMH au début de l'été. Dans certains cas, la FMPP est directement impliquée dans ces négociations par le président de la CPT, Alexander Zimmer et le président de la FMPP, Pierre Vallon. La CPT accompagne et conçoit activement le système tarifaire TARPSY de la psychiatrie stationnaire pour adulte introduit le 1^{er} janvier 2018 ainsi que son développement. L'introduction obligatoire le 1^{er} janvier 2019 de TARPSY pour la psychiatrie stationnaire de l'enfant et de l'adolescent a par ailleurs été préparée en étroite collaboration avec la FMH.

Alexander Zimmer, président CPT

Commission permanente assurances (CPA) FMPP

En 2018 le nombre de consultations a continué d'augmenter; 118 demandes, parfois plutôt complexes et exigeant de faire appel à notre juriste ont dû être traitées. La caisse maladie CPT a créé beaucoup de remous par le contrôle de la psychothérapie déléguée ; des patients ont également été interrogés parallèlement et incités à le cacher à leur médecin. Sous la conduite de la CPA, la FMPP a donc déposé un recours à l'autorité de surveillance auprès de l'OFSP. Recours qui a été partiellement admis. Contrôles des cabinets et enquêtes auprès des patients sont conformes au droit. L'OFSP a en revanche invité la CPT à biffer la mention appelant les patients à taire l'enquête au praticien. En 2018 la caisse Atupri nous a à nouveau occasionné beaucoup de travail : une décision de la CPI (18002: GI-08 séance) a pu être obtenue auprès de la Commission paritaire concernant la limitation inacceptable de la durée des séances et du recours à la position « prestation en l'absence du patient ». Par conséquent, la durée de la séance est fixée pour chaque position tarifaire (90 minutes au maximum pour la première consultation 02.0010, respectivement 75 minutes pour les consultations suivantes 02.0020). Cela signifie que la caisse ne peut de sa seule initiative limiter une séance à 60 minutes par exemple.

Outre les séances régulières de la commission, se sont tenues deux séances avec la Commission paritaire FMPP- SSMC ainsi que des rencontres avec des représentants de L'Office fédéral des assurances sociales OFAS et de la FMH.

Dossiers traités 2018	dont membres
118	95

Dossiers traités 2017	dont membres
103	81

Dossiers traités 2016	dont membres
111	108

Dossiers traités 2015	dont membres
78	70

Fulvia Rota, présidente CPA

Commission psychothérapie déléguée (CPD) FMPP

Une partie de notre activité est constituée de tâches récurrentes à l'instar de la délivrance des certificats de capacité et de leur recertification, de l'organisation de formations continues et de la vérification de requêtes de psychologues psychothérapeutes. Nous avons attribué 110 nouvelles attestations de formation complémentaire (AFC), 47 ont été annulés et 168 recertifiés. L'intérêt pour la collaboration avec les psychologues va visiblement toujours grandissant, tant auprès des psychiatres qu'auprès des médecins somaticiens titulaires d'un AFC de psychothérapie déléguée. Avec l'ASMPP et la bénédiction de l'ISFM nous avons introduit l'obtention automatique –sans requête spécifique – du AFC de psychothérapie déléguée par tous les médecins obtenant le AFC ASMPP. Ainsi le nombre d'attributions d'AFC de psychothérapie déléguée est nettement plus élevé que ces précédentes années.

L'action de la CPT a été à l'origine d'une importante insécurité. La forme de l'obligation de surveillance, plus particulièrement la question de l'existence obligatoire ou non d'un contact direct entre le médecin délégant et le patient, a constitué un des points de discordance. Nous avons depuis pu trouver un consensus avec la CPT.

2018:

consultations	Nouvelles attestations de FC	recertifications	Demandes de psychologues	Entrées dans la banque de données des unités fonctionnelles *
363	110	168	63	176

* Il s'agit des médecins pour qui le travail en délégation est nouveau.

2017:

consultations	Nouvelles attestations de FC	recertifications	Demandes de psychologues	Entrées dans la banque de données des unités fonctionnelles *
289	40	128	46	ca. 80

* Il s'agit des médecins pour qui le travail en délégation est nouveau.

Christian Bernath, CPD

Commission permanente de qualité (CPQ) FMPP

La réflexion menée séparément dans les deux sociétés cette année a permis de confirmer l'utilité de la commission permanente de la Qualité.

Actuellement et depuis quelques années, l'intérêt des membres pour les questions spécifiques en lien avec la gestion de la qualité est modéré, en revanche, le besoin de recommandations cliniques a été clairement confirmé par la SSPP et exprimé la SSPPEA. Les recommandations sont spécifiques à chaque société, mais un échange au sein de la FMPP nous paraît cependant essentiel et enrichissant.

Une coordination est également nécessaire, ponctuellement pour des prises de positions communes.

En 2018, la CPQ s'est donc organisée pour suivre le dossier de la qualité dans le discours politique et se donner les moyens d'être réactifs en cas de besoins.

Hélène Beutler, responsable CPQ

Commission permanente de communication (CPC) FMPP

En 2018, notre concept de communication – qui repose sur les quatre piliers, communication interne, en ligne, externe et politique – a mis l'accent sur la **communication externe** afin d'accroître la visibilité de notre société, de ses prises de position et de la voix qu'elle donne aux patients. La mise en œuvre s'est d'une part déroulée dans le cadre de la gestion des enjeux des thèmes de « l'intervention tarifaire » et de « l'observation des assurés ». La communication a recouru à des mesures crossmédia – communiqués de presse, site web/newsletter et matériel de campagne pour nos membres. Certes, nous n'avons pas été en mesure de rendre médiatiquement visible la problématique d'une surveillance de personnes souffrant de troubles psychiques. Mais notre prise de position, ainsi qu'une vigilance accrue, sont importantes pour les patients. D'autre part, nous avons mené dans le cadre de la stratégie de notre société une orientation thématique active en matière de « psychisme/travail/profession » ; nous avons publié des prises de position internes et externes de différentes commissions et groupes de travail (radicalisation, migration, autisme qualité dans le domaine de la psychiatrie ambulatoire de l'enfant et de l'adolescent /SSPPEA ; fourniture des prestations psychiatriques par le biais de moyens de communication modernes/SSPP).

Au niveau de la **communication interne**, nous avons distribué deux newsletters papier, quatre newsletters en ligne ainsi que des High-Priority-Newsletters.

Le **sondage des membres sur leur perception de la communication** prévu fin 2018 démarrera un peu plus tard que prévu, début 2019.

Perspectives 2019 : intégration des résultats du sondage des membres et d'éventuelles adaptations subséquentes, renforcement de la communication externe et de la communication politique.

Kaspar Aebi, Co-Président SSPP

Sibille Kühnel, Co-Présidente SSPPEA

Le Congrès annuel de la SSPP

Du 5 au 7 septembre 2018, le congrès annuel s'est tenu en collaboration avec les associations ASP, FSP et SBAP sur le thème "Les bases de traitement et de soin apportés aux personnes atteintes de maladies psychiques". Pendant trois jours, un large éventail de conférences, d'ateliers et de symposiums a été organisé dans la Kursaal Bern, auxquels env. 1200 personnes ont activement participé. Cela a été confirmé par les réactions positives sur le programme varié.

Impression du congrès



Participants au congrès

Catégorie de participants	2018	2017
Membres	402	445
Non-membres	244	309
Médecins assistants	224	188
Divers	253	14
Etudiants	42	38
Total	1'165	994

Dès à présent, nous vous convions tous au congrès 2019, qui sera organisé conjointement avec le SGKJPP qui aura lieu à Berne, 04 au 06 septembre 2019 sous le thème «Santé mentale - École - Travail».

www.psy-congress.ch



Informations du Secrétariat général

Des tâches additionnelles ne figurant pas dans la planification annuelle ont engendré un re-dimensionnement des tâches premières du secrétariat général ainsi que de divers projets définis dans les objectifs annuels. La garantie de l'organisation et des fondements d'un fonctionnement sans failles des instances, commissions, groupes de travail et de projet ne souffrait, elle, aucune restriction. L'assistance aux membres en termes de services de conseil requis et d'information, était tout aussi incontournable.

Pour la seconde fois après 2012, une **enquête de satisfaction** portant sur le travail de la société de discipline a été initiée fin 2017 **auprès des membres de la SSPP**. Les résultats ont fait l'objet d'une analyse avec le comité lors de la retraite de printemps. L'insatisfaction latente des membres face à la représentation de leurs intérêts, en particulier en lien avec les conséquences de l'intervention tarifaire du Conseil fédéral ainsi qu'avec les efforts en faveur de l'assurance de la relève, doit être particulièrement soulignée.

A cet égard, l'engagement en matière de politique professionnelle arrive largement en tête des attentes des membres. La mise en œuvre du **train de mesures adopté par le comité** en réaction aux défis retenus dans l'analyse SWOT a pu être organisée. Elle comporte notamment les points suivants :

- Implication de représentants de la psychiatrie universitaire
- Réintroduction de la rencontre des présidents
- Mesures structurelles visant une plus fréquente et meilleure implication des membres (potentiels)
- Prise de position sur la psychothérapie déléguée, respectivement sur le modèle de la prescription médicale

Des mesures additionnelles seront intégrées dans le projet de réorganisation initié à l'issue la votation générale.

Le **succès de l'audit de maintien** du label NPO en septembre a constitué un jalon supplémentaire. Il portait cette année sur le marketing et la communication. Le constat que le niveau d'organisation des membres laisse à désirer et que les professionnels employés dans des institutions sont particulièrement nombreux à ne pas être organisés au sein de la SSPP implique un réexamen des catégories de membres et du règlement des cotisations. Les deux seront traités dans le cadre de la réorganisation susmentionnée.

L'intensification du **réseautage politique** a été poursuivie. Deux séances du groupe de résonance du groupe interparlementaire santé psychique suisse se sont ajoutées aux nombreuses discussions avec diverses organisations et aux sièges occupés au sein de plusieurs groupes de travail des offices fédéraux compétents.

En 2019 aussi, une manifestation à l'attention des parlementaires est prévue. Elle portera sur le thème : « La pauvreté – facteur de risque de troubles psychiques ». En automne, le comité a décidé de soutenir activement le référendum contre la loi sur la surveillance des assurés. Le nombre de prises de position croît annuelle et mobilise de plus en plus de ressources, notamment au secrétariat général. On peut à cet égard souligner la prise de position sur le premier train de mesures relatif à la maîtrise des coûts de la santé.

Quelques **changements au sein du personnel** ont également eu lieu. **Stefanie Hostettler** ne reviendra pas au secrétariat général après la naissance de son deuxième enfant. **Eveline Hirsbrunner** a pu reprendre ses activités début août. Outre les tâches relatives au congrès, Madame Hirsbrunner a repris la direction du personnel de l'équipe psychiatrie de **Jacqueline Haymoz**. Cette dernière a réduit son taux d'activité et se consacre davantage aux tâches de fond liées à la responsabilité de mandat ainsi qu'au support des instances. **Manuela Häfli-**

ger a quitté le secrétariat général fin 2018. Nous nous réjouissons du retour début février 2019 de sa prédécesseure **Ana Destapado**.

Dans le cadre de leur formation de trois ans d'employé-e-s de commerce auprès de B'VM, les apprenti-e-s effectuent leur dernière année au secrétariat général de la SSPP. En août 2018, nous avons ainsi pu accueillir **Inês Santos** au sein de notre équipe. Nous lui souhaitons d'achever sa formation avec succès en 2019.

Christoph Gitz, secrétaire général

Jacqueline Haymoz, responsable du secrétariat

Statistique des membres

Catégorie de membre	2017	2018
Membres ordinaires	1'914	1'919
Membres extraordinaires	36	35
Membres assistants	49	45
Membres d'honneur	5	5
Membres émérites	116	115
Membres correspondants	7	7
Membres n'exerçant pas leur profession	3	8
Total	2'130	2'134

Nouveaux membres 2018

Membres ordinaires	59
Membres extraordinaires	3
Membres assistants	7

Démissions au 31.12.2018

Démissions au total	69
---------------------	----

Bilan au 31.12.2018

Bilanz per/ <i>Bilan au</i> 31.12.2018		
	2017 / CHF	2018 / CHF
Aktiven/<i>Actifs</i>		
Umlaufvermögen/<i>Actifs circulants</i>		
Flüssige Mittel und Wertschriften/ <i>Actifs liquide et titres</i>	1'753'351.71	1'535'391.05
Forderungen/ <i>Exigences</i>	29'760.72	16'794.35
Aktive Rechnungsabgrenzung/ <i>Comptes de régularisation actifs</i>	160'353.88	411'578.60
Total Umlaufvermögen/<i>actifs circulants</i>	1'943'466.31	1'963'764.00
Anlagevermögen/<i>Immobilisation</i>		
Zweckgebundenes Anlagevermögen/ <i>Immobilisation affectée</i>	32'077.52	28'634.57
Total Anlagevermögen/<i>Immobilisation</i>	32'077.52	28'634.57
Total Aktiven/<i>Actifs</i>	1'975'543.83	1'992'398.57
Passiven/<i>Passifs</i>		
Fremdkapital/<i>Dettes</i>		
Total Fremdkapital kurzfristig/ <i>Total dettes à court terme</i>	245'758.40	306'624.25
Passive Rechnungsabgrenzung/ <i>Comptes de régularisation passifs</i>	101'978.30	29'495.70
Rückstellungen/ <i>Provisions</i>	110'000.00	126'500.00
Fonds Komm. delegierte Psychotherapie/ <i>Fonds comm. Psychothérapie déléguée</i>	32'077.52	28'634.57
Fonds L. Ciompi	32'975.65	32'891.65
Total Fremdkapital/<i>Dettes</i>	522'789.87	524'146.17
Eigenkapital/<i>Capital propre</i>		
Fonds Nationalkomitee/Unterstützung/ <i>Fonds comité national</i>	97'745.50	97'745.50
Eigenkapital/ <i>Capital propre</i>	1'253'181.10	1'355'008.46
Total Eigenkapital/<i>Capital propre</i>	1'350'926.60	1'452'753.96
Total Fremd- und Eigenkapital/ <i>Dettes et capital propre</i>	1'873'716.47	1'976'900.13
Gewinn/Verlust / <i>Bénéfice/Perte</i>	101'827.36	15'498.44
Total Passiven/<i>Total passifs</i>	1'975'543.83	1'992'398.57

Modifications des fonds de la SSPP 2018

Fonds commission Psychothérapie déléguée

Etat le 31. 12. 2017	Augmentation 2018	Réduction 2018	Etat le 31.12.2018
CHF 32'077.52	-	CHF 3'442.95	CHF 28'634.57

Par le biais du fonds „Psychologie déléguée“, la FMPP gère les avoirs de l'ex- « Société Suisse des médecins délégués », SSMD que cette dernière lui a transférés. La commission y relative tient sa propre comptabilité. Elle a bouclé en 2018 avec un déficit de CHF 3'442.95. Dans la comptabilité de la SSPP, l'actif du fonds a été adapté en conséquence au 31.12.2018.

Fonds Prix Luc Ciompi

Etat le 31.12.2017	Augmentation 2018	Réduction 2018	Etat le 31.12.2018
CHF 32'975.65	-	CHF 84.00	CHF 32'891.65

Sur demande du Professeur Luc Ciompi, la SSPP a repris en 2014 la gestion fiduciaire du fonds créé la même année pour l'attribution du Prix Luc Ciompi. Le prix est attribué tous les 2 ans, la dernière fois lors du Congrès SSPP du 13 au 15 septembre 2017 à Berne. La réduction de CHF 84.00 sont des frais du compte bancaire.

Fonds comité national

Etat le 31. 12. 2017	Augmentation 2018	Réduction 2018	Etat le 31.12.2018
CHF 97'745.50	-	-	CHF 97'745.50

Le SGPP dispose d'un fonds de soutien aux organisations, institutions ou entreprises à but non lucratif ou à but non lucratif. En 2018 il n'y avait pas de demandes.

Comptes annuels SSPP 2018

Erfolgrechnung/Comptes SGPP / SSPP	ER / Comptes 2017	Budget 2018	ER / Comptes 2018	Differenz zum Budget	Budget 2019
Betriebsertrag / Produits					
Mitgliederbeiträge / Cotisations	1'108'350	1'100'000	1'106'000	6'000	1'100'000
Jahreskongress SGPP/ <i>Congrès annuel SSPP</i>	80'967		36'197	36'197	
Prüfungsgebühren 1. Teil / <i>Frais d'examens 1ère partie</i>	106'950	110'000	127'500	17'500	110'000
Prüfungsgebühren 2. Teil / <i>Frais d'examens 2ème partie</i>	138'250	140'000	125'850	-14'150	140'000
Total Prüfungsgebühren / <i>Frais d'examens</i>	245'200	250'000	253'350	3'350	250'000
Homepage / Site internet	18'865	15'000	10'300	-4'700	7'000
Rechtsschutzprämie SGPP / Assurance de <i>protection juridique</i>	35'193	35'000	33'891	-1'109	35'000
Übr. Ertrag IV-Studie N. Bär	3'175			-	
Ertrag Fortbildungsprotokolle	81'300	90'000	103'500	13'500	40'000
Anerkennung Fortbildungscredits	12'600	14'000	16'650	2'650	12'000
Anerkennung private Psychotherapieinstitute	800		400	400	
Ertrag Lehrpraktikerkurs	4'000	2'500	2'500	-	2'500
Ertrag FMH z.H. Visitationen	27'400	20'000	35'300	15'300	30'000
Ertrag FMH z.H. Titelordnung	4'890	4'000	5'310	1'310	4'000
Diverse Erträge	2'671		4'267	4'267	1'000
übriger Ertrag / Autres produits	136'835	130'500	167'927	37'427	89'500
Total Betriebsertrag / Produits	1'625'409	1'530'500	1'607'665	77'165	1'481'500
Betriebsaufwand / Charges					
Rechtsschutzversicherung / Assurance <i>protection juridique</i>	36'009	35'500	33'645	1'855	36'000
Verwaltungsaufwand / <i>Frais administratifs</i>	289'552	261'000	272'552	-11'552	268'500
Präsident / Président	115'100	105'000	101'247	3'753	110'000
Vorstand / Comité	101'875	120'000	149'877	-29'877	120'000
Präsidententreffen / <i>Rencontre des présidents</i>	-	-	-	-	29'000
Delegiertenversammlung / Assemblée des <i>députés</i>	26'133	26'000	30'128	-4'128	28'000
Urabstimmung / Votation générale	-	-	72'219	-72'219	-
Rechtsberatung / Conseil juridique	12'398	10'000	15'655	-5'655	15'000
SKWF/UEMS - CPF/UEMS	51'082	40'000	31'488	8'512	37'000
Weiterbildungsstätten / Etablissement de <i>formation postgraduée</i>	25'821	27'000	42'243	-15'243	37'000
Fortbildung / Formation continue	27'473	88'000	71'091	16'909	46'000
FAP / Examens de spécialiste	186'722	183'000	193'221	-10'221	211'000
Titelordnung / Commission des titres	14'546	18'000	23'951	-5'951	22'000
Kommission Psychotherapie / <i>Commission psychothérapie</i>	445	3'000	1'875	1'125	3'000
Beitrag SGPP für FMPP / <i>Cotisation SSPP pour FMPP</i>	501'684	456'690	439'515	17'175	465'660
Übrige Komm., AG, PG / Autres comm., <i>groupes de travail, proiets</i>	37'513	55'000	19'791	35'209	55'000
Homepage / Site internet	13'955	20'000	19'102	898	20'000
Übrige Ausgaben / Autres dépenses	40'690	29'000	38'260	-9'260	38'000
Aufwand Sozialversicherungen / Charges <i>sociales</i>	7'032	7'100	5'959	1'141	7'100
Diverse Finanzaufwände / <i>Charges financières diverses</i>	6'900	3'000	17'123	-14'123	8'000
Diverse Finanzerträge / <i>Produits financières diverses</i>	-13'083	-10'000	-6'545	-3'455	-9'500
Neutraler Erfolg / Résultat neutre	41'271	-	16'990	-16'990	-
Kantons- und Gemeindesteuern / Impôts <i>cantonaux et communaux</i>	468	2'000	2'780	-780	2'000
Total Betriebsaufwand / Charges	1'523'587	1'479'290	1'592'167	-139'592	1'548'760
Gewinn/Verlust Bénéfice/Perte	101'823	51'210	15'499	62'426	-67'260

Précisions concernant les comptes annuels SSPP 2018

En 2018, les recettes s'élèvent à CHF 1 607 665, soit CHF 77 165 de plus que prévu (CHF 1 530 500). Les principales raisons en sont l'excédent de CHF 33'197 du Congrès annuel 2018 et les autres recettes supplémentaires de CHF 37'427, dont CHF 13'500 pour les protocoles de formation continue et CHF 15'300 pour les visites dans les établissements de formation postgraduée reconnus.

En 2018, les charges s'élèvent à CHF 1'592'167, soit CHF 139'592 de plus que prévu. Quelques explications sur les dépenses :

- Les **frais administratifs** se sont élevés d'un montant **supérieur de CHF 11'552** à celui **prévu au budget**. Cela s'explique, entre autres, par les dépenses supplémentaires pour une réunion supplémentaire du comité et deux réunions des présidents, qui ont été réintroduites en 2018.
- Ces réunions supplémentaires ainsi que le travail lié à la votation générale sont, entre autres, l'une des raisons de l'**augmentation de CHF 29'877 des dépenses du comité**.
- Les **assemblées des délégués** ont coûté au total CHF 30'128. Par rapport à 2017 et au budget, cela correspond à des **coûts supplémentaires d'environ 4 128 CHF**, qui s'expliquent par l'augmentation des coûts de traduction et d'infrastructure.
- Les coûts de la **votation générale** s'élèvent à **CHF 72'219**, qui n'ont pas été inclus dans le budget. Cela comprend les frais de notaire, les avis et conseils juridiques, le secrétariat, la communication, les traductions, l'impression, l'expédition et l'affranchissement des documents de vote.
- La **part de la SSPP dans les charges de la FMPP est inférieure de CHF 17'175** à celle prévue au budget et est expliquée dans les commentaires sur les comptes de la FMPP.
- La **dépense supplémentaire de CHF 9'260** par rapport au budget des **autres dépenses** s'explique par les réunions du président (infrastructure et traduction) et une contribution à la Fondation Dialog Ethik pour l'élaboration recommandations thérapeutiques de la SSPP pour la prise en soins des patients suicidaires chroniques.

Comptes annuels FMPP 2018

Erfolgsrechnung/ Comptes FMPP	ER / Comptes 2017	Budget 2018	ER / Comptes 2018	Différence zum Budget	Budget 2019
Betriebsertrag / Produits					
Beitrag SGPP / Cotisation SSPP	501'684	456'690	439'515	-17'175	465'660
Beitrag SGKJPP / Cotisation SSPPEA	141'501	128'810	123'966	-4'844	131'340
Ertrag Kommission Delegierte Psychotherapie / Produits commission psychothérapie déléguée	390		1'200	1'200	
Beiträge SGPP u. SGKJPP / Cotisation SSPP et SSPPEA	643'575	585'500	564'681	-20'819	597'000
Übriger Ertrag / autres produits	600.00			-	
Total Betriebsertrag / Produits	644'175	585'500	564'681	-20'819	597'000
Betriebsaufwand / Charges					
Verwaltungsaufwand / Frais administratifs	24'541	25'000	14'369	10'632	25'000
Präsident / Président	40'445	45'500	59'368	-13'868	40'500
Vorstand / Comité	46'386	41'000	46'192	-5'192	37'000
Delegiertenversammlung / Assemblée des délégués	43'056	48'500	43'211	5'289	50'000
Rechtsberatung / Conseil juridique	6'998	6'000	7'859	-1'859	6'000
SKV / CPA	68'568	80'000	70'138	9'862	80'000
STK / CPT	127'962	80'000	93'607	-13'607	100'000
KDP / CPD	22'123	17'000	22'953	-5'953	17'000
SKQ / CPQ	26'236	37'000	23'786	13'214	33'000
SKK / CPC	196'700	177'000	134'002	42'998	170'000
übrige Kommiss./Aufwand - Autres commission/dépenses	40'260	25'000	45'247	-20'247	35'000
Homepage / Site internet	900	3'500	3'950	-450	3'500
Total Betriebsaufwand / Charges	644'175	585'500	564'681	-20'819	597'000
Gewinn/Verlust - Bénéfice/Perte	0	-	-	-	-

Précisions concernant les comptes annuels FMPP 2018

En 2018, **les charges** se sont élevées à CHF 564 681, **soit CHF 20 819 de moins** que prévu dans le budget (CHF 585 500).

Quelques notes sur les points les plus importants :

- Les **frais administratifs** se sont établis avec un **montant inférieur de CHF 10'632** à celui prévu au budget.
- Les **frais supplémentaires de CHF 13'868 pour le président** sont imputables aux nombreuses réunions avec divers organes dans le cadre des discussions de tarifs. C'est également la raison des **coûts supplémentaires de CHF 13'607 pour la commission permanente des tarifs CPT**.
- Les frais de la **Commission de psychothérapie déléguée** ont **augmenté de CHF 5 953** à la suite de la forte augmentation des demandes de renseignements concernant les attestations de formation complémentaire.
- La **commission permanent des assurances CPA** a **réduit ses charges de CHF 9 862**. De même, les coûts de la **commission permanente de qualité CPQ** sont **inférieurs de CHF 13 214** à ceux prévus et ceux de la **commission permanente de communication CPC** sont **inférieurs de CHF 42 998** à ceux prévus.
- Pour les **autres commissions / dépenses**, la dépense **supplémentaire de CHF 20'247** est due à l'action « **NON à la surveillance arbitraire des assurés** ».

Charges du secrétariat SSPP et FMPP

La totalité des charges du secrétariat de la SSPP et de la FMPP (TVA incluse pour tous les montants) est constituée de la manière suivante :

- Forfait selon contrat: CHF 420'000
- Frais (fournitures de bureau, téléphone/internet, frais de port/copies, imprimés etc.) CHF 17'448
- Charges pour le congrès: CHF 17'454
- Charges pour la votation générale: CHF 19'269
- Charges pour projets divers: CHF 7'941

Rapport de l'organe de révision

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung



Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée des délégués de la Société Suisse de Psychiatrie et Psychothérapie (SSPP), Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de la Société Suisse de Psychiatrie et Psychothérapie (SSPP) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Guemligen, le 5 mars 2019

T+R SA

Karin Aegerter
Agente fiduciaire avec
brevet fédéral

Beat Kiener
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Responsable du mandat

Annexe

- Comptes annuels (bilan et compte de résultat)

Le mot de la fin

La SSPP ne pourrait assumer ses tâches dans la mesure actuelle sans le soutien et la collaboration de nombreuses organisations et personnes engagées. Nous les remercions toutes pour leur fort engagement et en particulier :

- tous les membres des commissions qui, dans différents domaines, œuvrent de nombreuses heures au service de leurs collègues
- Monsieur Philippe Straub pour son travail de conseiller juridique au comité de la SSPP et de la FMPP
- Madame Petra Seeburger pour son travail dans la communication pour la SSPP et FMPP
- le comité de la SSPPEA pour la bonne collaboration au sein de la FMPP
- les présidentes et les présidents ainsi que les délégués des associations cantonales et régionales pour leur travail au service de leurs collègues
- tous les délégués qui toute l'année représentent la SSPP dans de nombreuses autres organisations
- les instances de la FMH pour la représentation des intérêts de l'ensemble du corps médical
- l'IFSM pour la bonne collaboration dans le domaine de la formation postgraduée et continue
- les entreprises pharmaceutiques pour leur présence et leur fidèle soutien au Congrès annuel
- Organizers GmbH pour l'organisation du Congrès annuel
- hausformat AG hébergeur des pages internet de la FMPP et de la SSPP ainsi que du portail <https://www.psychiatrie.ch/fr/>
- doc24, qui par le biais de la plateforme en ligne permet aux patients, proches et médecins de rechercher rapidement un psychiatre
- T+R AG, organe de révision

Le Comité SSPP

Berne, mars 2019

Impressum

Editeur: SGPP/SSPP, Altenbergstrasse 29, Case postale 686, CH-3000 Berne 8
Tél. 031 313 88 33, Fax 031 313 88 99, sgpp@psychiatrie.ch,
www.psychiatrie.ch

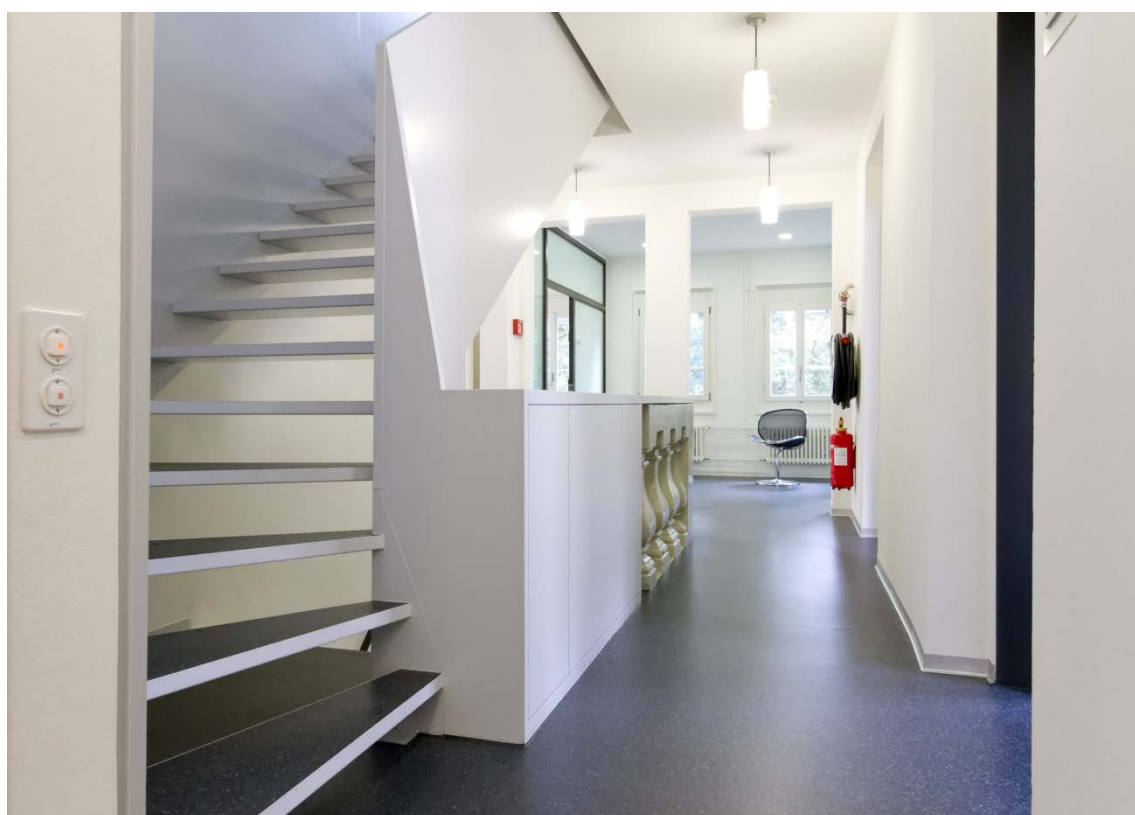
Texte : Réuni et composé par le secrétariat de la SSPP

Lay-out: Secrétariat de la SSPP

Images : Organizers

Tirage : Le rapport annuel est mis à disposition des membres de la SSPP sous forme électronique.

Langues : Allemand et français



Notre secrétariat à l'Altenbergstrasse 29 à Berne